



L'ÉCHO DE PETITE-RIVIÈRE

JUILLET 2021



Avis publics :	P. 2 à 7
Avis de motion :	P. 8 à 12
Conseil Municipal :	P. 13 à 16
Appel de proposition :	P. 17 à 18
Service incendie :	P. 19 à 20
Info communautaires :	P. 21 à 32

AVIS PUBLIC



Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Stéphane Simard, *directeur général et secrétaire trésorier* de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 663 modifiant le règlement de zonage No 603 est de
- 2 personnes pour la zone RX-2
 - 76 personnes pour la zone UM-1
 - 9 personnes pour la zone RC-1
 - 2 personnes pour la zone P-2
 - 22 personnes pour la zone U-3
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est d'au moins de 12 personnes de la zone d'où elle provient ou au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
- que le nombre de demandes reçues est de zéro (0)

Je déclare

que le règlement No 663 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

Stéphane Simard

Le 5 juillet 2021

Municipalité de



Petite-Rivière
Saint-François

Belle à voir
Belle à vivre

AVIS PUBLIC



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par le soussigné, de l'entrée en vigueur du règlement 663.

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 13 juillet 2021 le règlement No 663 modifiant le règlement No 603

Que ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la MRC de Charlevoix le 15 juillet 2021

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 15^{ème} jour de juillet 2021.

Stéphane Simard
Directeur Général et secrétaire trésorier

Le 15 juillet 2021

Municipalité de



*Petite-Rivière
Saint-François*

*Belle à voir
Belle à vivre*

AVIS PUBLIC



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par le soussigné, de l'entrée en vigueur du règlement 671.

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 13 juillet 2021 le règlement No 671 modifiant le règlement No 603 (hauteur des bâtiments)

Que ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la MRC de Charlevoix le 15 juillet 2021

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 15^{ème} jour de juillet 2021.

Stéphane Simard
Directeur Général et secrétaire trésorier

Le 15 juillet 2021

Municipalité de



*Petite-Rivière
Saint-François*

*Belle à voir
Belle à vivre*

AVIS PUBLIC



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par le soussigné, de l'entrée en vigueur du règlement 672.

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 13 juillet 2021 le règlement No 672 modifiant le règlement No 603 (entrée charretière)

Que ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la MRC de Charlevoix le 15 juillet 2021

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 15^{ème} jour de juillet 2021.

Stéphane Simard
Directeur Général et secrétaire trésorier

Le 15 juillet 2021

Municipalité de



*Petite-Rivière
Saint-François*

*Belle à voir
Belle à vivre*

AVIS PUBLIC



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par le soussigné, de l'entrée en vigueur du règlement 674.

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 13 juillet 2021 le règlement No 674 modifiant le règlement No 587 – structure en conteneur

Que ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la MRC de Charlevoix le 15 juillet 2021

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 15^{ème} jour de juillet 2021.

A blue ink handwritten signature, appearing to read "Stéphane Simard", is written over a horizontal line.

Stéphane Simard
Directeur Général et secrétaire trésorier

Le 15 juillet 2021

Municipalité de



*Petite-Rivière
Saint-François*

**Belle à voir
Belle à vivre**

AVIS PUBLIC



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par le soussigné, de l'entrée en vigueur du règlement 675.

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 13 juillet 2021 le règlement No 675 modifiant le règlement No 603 – structure en conteneur

Que ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la MRC de Charlevoix le 15 juillet 2021

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 15^{ème} jour de juillet 2021.

A blue ink handwritten signature, appearing to read "Stéphane Simard", is written over a horizontal line.

Stéphane Simard
Directeur Général et secrétaire trésorier

Le 15 juillet 2021

Municipalité de



*Petite-Rivière
Saint-François*

*Belle à voir
Belle à vivre*

AVIS DE MOTION

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 15^{ème} jour de juin 2021, à 19 h 30. Compte tenu de la période d'urgence sanitaire actuelle, tous les membres du conseil participent à la présente séance par voie de visioconférence (via la plateforme ZOOM). Aux fins de permettre aux citoyens de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations, un enregistrement de la présente séance sera publié 17 juin 2021.

Tous les membres du conseil assistaient à cette séance et ont tous pu être identifiés individuellement, soit monsieur le maire Gérald Maltais, qui assure la présidence de la présente séance, Jacques Bouchard, Jérôme Bouchard, Serge Bilodeau, François Fournier, Marie-Ève Gagnon, Olivier Dufour, tous conseillers(ère) formant quorum.

M. Stéphane Simard, secrétaire-trésorier, assiste également à la présente séance via la plateforme ZOOM et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

AVIS DE MOTION

Le membre du conseil Serge Bilodeau donne avis qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement 678 modifiant le règlement de zonage 603 dans le but d'autoriser l'usage C.1 Habitation multifamiliale isolée, limité à 6 logements, ainsi que le retrait des usages E.1 Services d'entretien et de vente de véhicules et G.1 Établissement où l'on sert de la boisson alcoolisée en zone U-8.


Gérald Maltais, maire

AVIS DE MOTION

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 13^e jour de juillet 2021, à dix-neuf heures trente et via la plateforme ZOOM

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Gérald Maltais, Serge Bilodeau, François Fournier, Marie-Ève Gagnon, Jérôme Bouchard, tous conseillers(ère) formant quorum.

Était absent : monsieur Jacques Bouchard, monsieur Olivier Dufour.

M. Stéphane Simard, secrétaire-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par François Fournier de la présentation du règlement numéro 578-1, abrogeant le règlement no 578 décrétant un règlement d'emprunt d'un montant de 67 200 \$ représentant 2 % du total des règlements à refinancer, soit 3 360 000 \$ pour les frais de refinancement des règlements suivants : 269, 331, 368, 412 et 465


Gérald Maltais, maire

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 13^e jour de juillet 2021, à dix-neuf heures trente et via la plateforme ZOOM

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Gérald Maltais, Serge Bilodeau, François Fournier, Marie-Ève Gagnon, Jérôme Bouchard, tous conseillers(ère) formant quorum.

Était absent : monsieur Jacques Bouchard, monsieur Olivier Dufour.

M. Stéphane Simard, secrétaire-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Serge Bilodeau de la présentation du règlement numéro 679, décrétant les modalités de publications des avis publics pour la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

Ce projet de règlement concernant les modalités de publication des avis publics a pour but de favoriser la diffusion efficiente d'une information complète et compréhensible pour tout citoyen.


Gérald Maltais, maire

AVIS DE MOTION

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 13^e jour de juillet 2021, à dix-neuf heures trente et via la plateforme ZOOM

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Gérald Maltais, Serge Bilodeau, François Fournier, Marie-Ève Gagnon, Jérôme Bouchard, tous conseillers(ère) formant quorum.

Était absent : monsieur Jacques Bouchard, monsieur Olivier Dufour.

M. Stéphane Simard, secrétaire-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Marie-Ève Gagnon de la présentation du règlement numéro 680, pourvoyant à la modification du règlement de zonage numéro 603 dans le but:

- de modifier l'article 15.8.1 b) « Implantation des panneaux solaires », afin de permettre l'implantation des panneaux solaires sur le versant du toit donnant sur la cour avant ou latérale;


Gérald Maltais, maire

Retrouvez l'intégralité des projets et règlements sur notre site internet

www.petiteriviere.com



Soyez connectés à votre Municipalité
Téléchargez l'application Voilà !



AVIS DE MOTION

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 13^e jour de juillet 2021, à dix-neuf heures trente et via la plateforme ZOOM

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Gérald Maltais, Serge Bilodeau, François Fournier, Marie-Ève Gagnon, Jérôme Bouchard, tous conseillers(ère) formant quorum.

Était absent : monsieur Jacques Bouchard, monsieur Olivier Dufour.

M. Stéphane Simard, secrétaire-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Marie-Ève Gagnon de la présentation du règlement numéro 681, amendant le règlement no 577 afin de revoir la rémunération du personnel électoral.



Gérald Maltais, maire

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 13^e jour de juillet 2021, à dix-neuf heures trente et via la plateforme ZOOM

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Gérald Maltais, Serge Bilodeau, François Fournier, Marie-Ève Gagnon, Jérôme Bouchard, tous conseillers(ère) formant quorum.

Était absent : monsieur Jacques Bouchard, monsieur Olivier Dufour.

M. Stéphane Simard, secrétaire-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Serge Bilodeau de la présentation du projet 1 du règlement numéro 682, pourvoyant à la modification du règlement de zonage numéro 603 dans le but:

- de modifier l'article 5.3.2 la « grille des usages, constructions et normes d'implantation par zone », afin limiter la hauteur des bâtiments à 4 étages et 18 mètres de hauteur dans la zone Um-1.



Gérald Maltais, maire

AVIS DE MOTION

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 13^e jour de juillet 2021, à dix-neuf heures trente et via la plateforme ZOOM

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Gérald Maltais, Serge Bilodeau, François Fournier, Marie-Ève Gagnon, Jérôme Bouchard, tous conseillers(ère) formant quorum.

Était absent : monsieur Jacques Bouchard, monsieur Olivier Dufour.

M. Stéphane Simard, secrétaire-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Jérôme Bouchard de la présentation du projet 1 du règlement numéro 683, pourvoyant à la modification du règlement de zonage numéro 603 dans le but:

- D'autoriser l'usage G.1 Établissement où l'on sert de la boisson alcoolisée en zone Rc-1;
- D'autoriser l'usage G.2 Activités intérieures à caractère commercial en zone Rc-1;
- D'autoriser l'usage G.1 Établissement où l'on sert de la boisson alcoolisée en zone Um-1;
- D'autoriser l'usage G.2 Activités intérieures à caractère commercial en zone Um-1.


Gérald Maltais, maire



L'agence de sécurité S3-K9 patrouille sur le territoire de Petite-Rivière-Saint-François toutes les fins de semaine, les vendredis et samedis de 22h à 3h00.

Pour signaler un agissement non conforme au règlement 630 sur la qualité de vie ;

COMPOSEZ LE 418-808-9566


**CONSEIL
MUNICIPAL**

Les séances du conseil municipal sont enregistrées et diffusées sur notre site internet et réseaux sociaux dès le lendemain de la séance.

www.petiteriviere.com

Facebook Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François

CONSEIL MUNICIPAL



Dossiers étudiés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 juillet 2021

Le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François désigne à titre de rue publique, les rues Chemin des Framboisiers et Chemin de la Bleuetière ainsi que de parties des rues de chemin Savard, Chagnon, Versant et Josaphat et portant les numéros des lots 5 047 072, 4 792 196, 5 100 610, 5 047 142, 5 047 076, 4 792 199, 5 047 146, 5 047 062, 5 047 063, 5 047 139, 5 047 140, 5 100 587, du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2.

Le conseil municipal accepte la reconduction du bail du CSSSCN pour la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 ;
La municipalité n'assumera plus aucun cout relié à des bris d'équipement, de structure ou autres, pouvant survenir jusqu'à ladite vente de l'immeuble sise au 4, rue du Couvent;
Monsieur le maire et le directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents relatifs au dossier.

Le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François donne mandat à Bouchard et Gagnon excavation pour le déneigement du Fief 2021-2022 pour un montant de 8 054.50 \$/km, plus les taxes applicables, telles que la soumission déposée ;

Le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise monsieur le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat à intervenir entre les parties.

Le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François donne un mandat de 5 000.00\$ à la Société d'Histoire de Charlevoix, pour les travaux de réfection de la Maison Gabrielle-Roy, afin qu'elle devienne accessible au public

Le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à un affichage de deux (2) postes de journalier/opérateur et effectuer les entrevues à la suite de la réception des candidatures pour ces postes;
Le directeur général procèdera à l'embauche des ressources aptes à assumer les tâches reliées au poste;
L'affichage des postes se fasse à l'interne et à l'externe simultanément.

Le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à un affichage d'un poste d'adjointe administrative niveau III et effectuer les entrevues à la suite de la réception des candidatures pour ce poste;
Le directeur général procèdera à l'embauche des ressources aptes à assumer les tâches reliées au poste.
L'affichage dudit poste se fasse simultanément à l'interne et à l'externe;

Le conseil municipal accepte de reporter au 31 août 2021 le moratoire concernant le congé d'intérêt sur les taxes municipales non payées;
Cette prolongation sera la dernière.

CONSEIL MUNICIPAL



Dossiers étudiés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 juillet 2021

Le conseil de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François autorise monsieur le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité la Convention réseau de distribution aérien / promoteur pour le Chemin de Regulus;

Le conseil de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François autorise monsieur le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité l'Entente de réalisation de travaux majeurs;

La municipalité paiera la somme de 32 665.32 \$, incluant les taxes applicables, pour l'exécution des travaux;

Le règlement d'emprunt no 412 couvrant les dépenses d'Hydro-Québec dans le secteur du Fief couvrira ladite dépense.

Le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise le versement d'un montant de 3 579.12\$ à Dianne Dion, gestionnaire administrative de projet, afin de payer les services de gérance administrative de projet dans le dossier d'assainissement des eaux usées, de distribution et d'alimentation en eau potable;

Le poste budgétaire d'honoraire professionnel du règlement 546 sera affecté du même montant.

Le conseil de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François autorise monsieur le maire à signer pour et au nom de la municipalité l'Entente relative à la fourniture de services techniques relatifs à la gestion documentaire et aux archives par la MRC de Charlevoix;

Le conseil de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François investira dans la réalisation des deux projets suivants :

- Escalade - les enfants d'abord
- Expo du plateau des arts

Les fonds proviennent :

<< de la part réservée à la municipalité du fonds loisir du FRR de la MRC de Charlevoix pour un montant de 10 000 \$;

<< de la part du fonds éolien de la MRC de Charlevoix revenant à la municipalité pour un montant de 17 600\$

Le conseil de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François mettra en place un comité administration et finance;

Messieurs Serge Bilodeau et François Fournier sont mandatés par le conseil pour siéger à ce comité;

Les analyses, suggestions et rapports seront faits en conformité avec les plans, projets, budgets et autres engagements de la municipalité.

Le conseil municipal autorise la vente d'une partie du lot 4 793 512 par appel de propositions auprès de la population;

Les frais d'acte notarié soient payés par l'acquéreur;

Le conseil ne s'engage pas à accepter l'une ou l'autre des propositions reçues.

Le conseil municipal adopte le Rapport Maillard ainsi que le Rapport Village, tous deux concernant les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité.

CONSEIL MUNICIPAL



Dossiers étudiés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 juillet 2021

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et refuse la demande de dérogation mineure sur le lot 5 637 508.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et refuse la demande de dérogation mineure sur le lot 5 909 453.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise le responsable de l'émission des permis, à délivrer le permis demandé du lot 4 793 023

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise le responsable de l'émission des permis, à délivrer le permis du garage annexé au 1367 rue Principale

Le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise monsieur le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat à intervenir entre les parties en ce qui concerne l'achat d'agrégats

Le conseil municipal autorise monsieur Stéphane Simard à procéder à l'embauche de deux (2) ressources supplémentaires à temps partiel (2 jours/semaine) comme étudiant pour l'été 2021

Autoriser M. Stéphane Simard, directeur général, à signer la convention d'aide financière au nom de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François en ce qui à trait au programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques; Confirme que madame Viviane Guay, responsable de la bibliothèque, est responsable du suivi du Programme pour un projet permettant de mettre en œuvre des activités et/ou des partenariats soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques chez les enfants d'âge préscolaire.

La Municipalité sera partie à l'acte de servitude de pose de bacs entre monsieur Louis Chapdelaine et la Municipalité;

Le fonds dominant est une partie de la rue municipalisée donnant accès au fonds servant (Chemin du Versant);

Cet acte de servitude contient les clauses et engagements au projet d'acte de servitude soumis par Me Jean-François Renaud, notaire, avant ce jour;

Monsieur Gérald Maltais, maire, et monsieur Stéphane Simard, directeur général, soient, et ils le sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude à intervenir et à souscrire à toutes les clauses ou conditions jugées utiles ou nécessaires afin de donner effet à la présente résolution, de même qu'à modifier, le cas échéant, les clauses et engagements au projet d'acte de servitude soumis par Me Jean-François Renaud, notaire.

CONSEIL MUNICIPAL



Dossiers étudiés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 juillet 2021

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, tous documents relatifs à la présente.

Le conseil municipal accepte les états financiers au 31 décembre 2020 et le rapport du vérificateur externe tel que déposé et communiqué.

Le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise le paiement des comptes à payer pour juin 2021, comme rédigé et communiqué.

Le conseil municipal a prit acte de la liste des chèques et des prélèvements de juin 2021 et comme rédigée et communiquée.

Le lien pour rejoindre la séance sera publié une heure avant la rencontre sur :

- le Facebook Municipal,
- l'application Voilà
- le site www.petiteriviere.com

Afin d'assurer une meilleure organisation de la séance, nous vous informons que la 1ère période questions sera limitée à 15 minutes avec un maximum de 2 questions par personnes.

La 2ème période sera de 30 minutes, il sera permis de poser plusieurs questions si en lien avec l'ordre du jour.

La séance sera diffusée le lendemain sur notre site internet et nos réseaux sociaux

Prochaine date d'échéance pour le versement des taxes Municipales le 15 septembre 2021

Le taux d'intérêt à 0% est prolongé jusqu'au 31 août 2021.

**Prochaine séance ordinaire du
Conseil Municipal**

**le mardi 10 août 2021 à 19h30
en visioconférence via
l'application **zoom****



APPEL DE PROPOSITION



VENTE D'UN TERRAIN PAR APPEL DE PROPOSITIONS – Terrain A

La Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François désire procéder à la vente de son immeuble, soit le lot 4 791 420 ci-après décrit par appel de propositions.

Cet appel de propositions n'est pas un appel d'offres, ni un processus de soumissions, ni une offre de contracter, ni une offre de vente. La Municipalité ne s'engage pas à accepter l'une ou l'autre des propositions reçues, ni à contracter avec l'un ou l'autre des proposant.

Les informations et les documents transmis, le cas échéant, par la Municipalité le sont à titre informatif seulement. Il incombe au proposant d'obtenir et de vérifier les renseignements utiles et nécessaires à la préparation de sa proposition, ce qui pourrait inclure de retenir les services de professionnels. Il appartient au proposant de vérifier s'il existe une servitude ou tout autre droit réel sur l'immeuble

Les documents nécessaires pour effectuer une proposition sont disponibles sur demande à dg@petiteriviere.com. Ils peuvent également être téléchargés directement sur le site Internet de la Municipalité à www.petiteriviere.com

Les propositions accompagnées des documents requis doivent être remises dans une enveloppe scellée, portant la mention « PROPOSITION | ACHAT DU TERRAIN A – LOT 4 791 420 » et acheminées à l'Hôtel de ville de Petite-Rivière-Saint-François située au 1067, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François (Québec) G0A 2L0, à l'attention de M. Stéphane Simard, directeur général, avant le 12 août, 15 h ; date et heure d'ouverture des propositions.

Le proposant doit prendre note que la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François sera la seule entité autorisée à répondre aux questions et à communiquer avec les proposant. Toutes ces communications se feront exclusivement par courriel. Dans le cadre du présent appel de propositions, la personne désignée par la Municipalité est monsieur Stéphane Simard, directeur général, et son courriel est le suivant :

dg@petiteriviere.com

Fait à Petite-Rivière-Saint-François, le 14 juillet 2021

Stéphane Simard,
CPA, CMA
Directeur général

APPEL DE PROPOSITION



VENTE D'UN TERRAIN PAR APPEL DE PROPOSITIONS – Terrain B

La Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François désire procéder à la vente de son immeuble, soit une partie du lot 4 793 512 ci-après décrit par appel de propositions.

Cet appel de propositions n'est pas un appel d'offres, ni un processus de soumissions, ni une offre de contracter, ni une offre de vente. La Municipalité ne s'engage pas à accepter l'une ou l'autre des propositions reçues, ni à contracter avec l'un ou l'autre des proposants.

Les informations et les documents transmis, le cas échéant, par la Municipalité le sont à titre informatif. Il incombe au proposant d'obtenir et de vérifier les renseignements utiles et nécessaires à la préparation de sa proposition, ce qui pourrait inclure de retenir les services de professionnels. Il appartient au proposant de vérifier s'il existe une servitude ou tout autre droit réel sur l'immeuble

Les documents nécessaires pour effectuer une proposition sont disponibles sur demande par courriel à dg@petiteriviere.com. Ils peuvent également être téléchargés directement sur le site Internet de la Municipalité à www.petiteriviere.com

Les propositions accompagnées des documents requis doivent être remises dans une enveloppe scellée, portant la mention « PROPOSITION | ACHAT DU TERRAIN B – PARTIE DU LOT 4 793 512 » et acheminées à l'Hôtel de ville de Petite-Rivière-Saint-François située au 1067, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François (Québec) G0A 2L0, à l'attention de M. Stéphane Simard, directeur général, avant le 12 août, 15 h ; date et heure d'ouverture des propositions.

Le proposant doit prendre note que la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François sera la seule entité autorisée à répondre aux questions et à communiquer avec les proposants. Toutes ces communications se feront exclusivement par courriel. Dans le cadre du présent appel de propositions, la personne désignée par la Municipalité est monsieur Stéphane Simard, directeur général, et son courriel est le suivant :

dg@petiteriviere.com

Fait à Petite-Rivière-Saint-François, le 14 juillet 2021

Stéphane Simard,
CPA, CMA
Directeur général

INFO DU SERVICE INCENDIE



Le service incendie tient à vous rappeler l'interdiction des feux à ciel ouvert.

Pour toute demande de dérogation, contactez M. Louis Simard, chef pompier au 418-633-6724



RÈGLES À RESPECTER POUR FAIRE UN FEU RÉCRÉATIF

- Le site de combustion doit être à au moins 3 mètres soit 10 pieds de tout bâtiment et de toute matière combustible y compris les arbres et arbustes;
- Le feu doit être fait dans un foyer un contenant adéquat ou toute installation sécuritaire;
- Toute installation, foyer ou contenant servant à faire un feu récréatif installé depuis 2013 doit être muni d'un pare-étincelles;
- Une personne responsable doit constamment être à proximité du feu;
- Seul le bois doit servir de matière combustible;
- Aucun liquide inflammable ne doit se trouver à proximité du feu
- Les moyens nécessaires à l'extinction du feu doivent être constamment disponibles à proximité du feu:
- Le feu doit être soigneusement éteint avant que son responsable ne quitte les lieux

Règlement No 629 La prévention et le combat des incendies - art 35.2



**FEUX D'ARTIFICES
FORMELLEMENT INTERDITS SOUS
PEINE D'AMENDE**

INFO COMMUNAUTAIRES

La municipalité tient à vous rappeler le calendrier de cueillette de matières résiduelles. Vous devez sortir vos bacs la veille de la journée de la cueillette et les retirer le jour de la cueillette. Des constats seront émis aux contrevenants qui dérogent du règlement.

Voici des extraits du règlement no 497 - Relatif à la gestion des matières résiduelles, adopté le 13 août 2012 :

CHAPITRE 5

MODALITÉ DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PÉRIODE DU DÉPÔT DES BACS

Les matières résiduelles des unités desservies à la rue doivent être déposées après 18:00 la veille du jour prévu de la collecte. Les bacs doivent être retirés dans la même journée que la collecte.

LOCALISATION DES BACS

Le bénéficiaire devra placer les bacs roulants à proximité du trottoir, de la bordure ou de l'emprise de la rue. Toutefois, en aucun cas ils ne doivent être placés dans la rue, sur le trottoir ou sur la piste cyclable.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES NON EFFECTUÉE

Si la collecte des matières résiduelles n'a pas été effectuée par l'entrepreneur le jour prévu de la collecte, le propriétaire, le locataire ou l'occupant de l'unité desservie doit en aviser la MRC de Charlevoix dans un délai maximum de 24 heures.

CHAPITRE 10

DISPOSITIONS PÉNALES ET SANCTIONS

CONTRAVENTIONS

Quiconque contrevient à l'une des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 200\$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne physique, et d'une amende minimale de 400\$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne morale. En cas de récidive, les amendes minimales sont doublées.

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus. Si une infraction se continue, elle constitue jour par jour une infraction distincte.

COMMENT PLACER VOTRE BAC EN BORDURE DE RUE ?

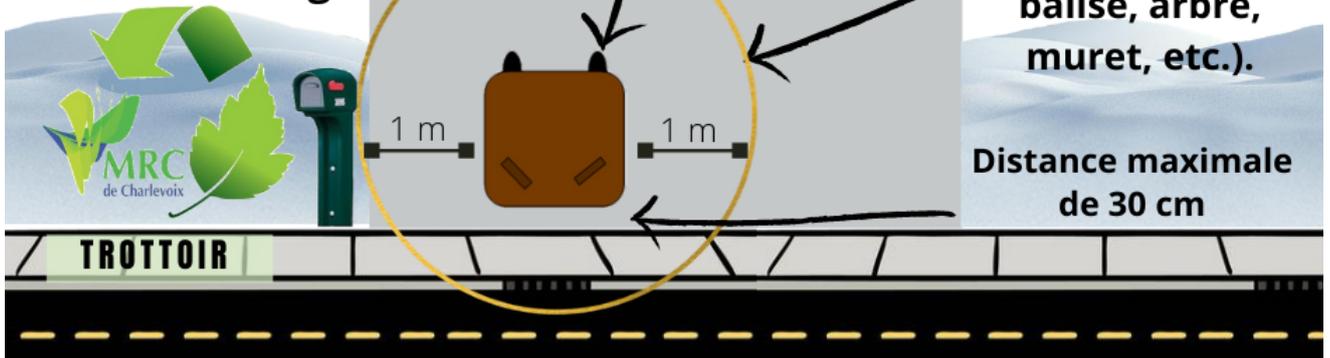
Placez le bac dans votre entrée et non dans la rue ou sur le trottoir, du côté gauche afin d'éviter qu'il soit caché par le remblai de neige!

MAISON / IMMEUBLE

Les roues doivent être orientées vers votre maison/immeuble.

Vous devez laisser un espace de dégagement de 1 mètre entre votre bac et tout obstacle (banc de neige, balise, arbre, muret, etc.).

Distance maximale de 30 cm



✓ BONNE FAÇON



✗ MAUVAISE FAÇON



INFO COMMUNAUTAIRES

CALENDRIER DE COLLECTE

PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

INCLUANT LE CHEMIN DE LA MARTINE, SECTEUR BAIE-SAINT-PAUL, ET LA ROUTE 138 DU CROISEMENT DE LA MARTINE VERS PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS.

2021

JOURNÉES DE COLLECTE

ORDURES : MARDI
RECYCLAGE : MERCREDI
COMPOST : JEUDI

RÉSIDUS VERTS

Mettez vos sacs en papier ou contenants retournables en bordure de la voie publique le dimanche avant la semaine de collecte prévue.

En 2021, aucun sac en plastique ne sera collecté, utilisez des sacs en papier.



ENCOMBRANTS

Collecte sur réservation, vérifiez notre site Internet et surveillez votre journal local pour les dates de réservation.

Les appareils réfrigérants ne seront plus collectés dans la collecte des encombrants, vous devrez les apporter directement aux écocentres.

Matières non admises: pneus, matériaux de construction, produits dangereux.



JANVIER

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

FÉVRIER

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26

MARS

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

AVRIL

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

MAI

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

JUIN

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

JUILLET

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

AOÛT

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	

OCTOBRE

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

NOVEMBRE

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

MRC de Charlevoix

mrccharlevoix.ca • 418-435-2639 poste 6012 • gmr@mrccharlevoix.ca • MRC de Charlevoix



INFO COMMUNAUTAIRES

GUIDE DU TRI



LÉGENDE

-  Collecte du recyclage
-  Collecte des ordures
-  Collecte du compost
-  Collecte des résidus verts
-  Collecte des encombrants
-  Compostage domestique
-  Dépôt municipal
-  Écocentre
-  Friperie

PAPIER / CARTON

- Journaux, circulaires, revues ; 
- Feuilles, enveloppes, sacs de papier ;
- Livres, annuaires ;
- Rouleaux et boîtes de carton ;
- Cartons de lait et jus ;

- Papier essuie-tout ; 
- Papiers mouchoir ;
- Vaisselle en carton ;
- Papiers essuie-main ;

PLASTIQUE

- Contenants produits alimentaires ; 
- Contenants produits d'hygiène ;
- Contenants produits entretien ; (identifiés du logo )
- Sacs et pellicules d'emballage ; (mettre les sacs et les pellicules de plastique dans un seul sac et nouer)

- Jouet ; 
- Boyau d'arrosage ; 
- Chaise et table de plastique ; 

- Contenant d'huile à moteur ; 

VERRE

- Bouteilles ; 
- Bocaux ;

- Ampoules standards, DEL, halogènes ; 
- Miroirs et vitres ;
- Vaisselle ;

- Ampoules fluocompactes ; 
- Fluorescents ;

MÉTAUX

- Boîtes de conserve ; 
- Canettes d'aluminium ;
- Papiers et contenants d'aluminium ;
- Couvercles et bouchons de métal ;

- Chaudrons et casseroles ; 
- Électroménagers ; 
- Bains ;
- Articles en fer divers ;

RÉSIDUS ORGANIQUES

- Fruits, légumes, produits céréaliers, café, thé, filtres, coquilles d'œufs ; 

- Feuilles mortes ; 
- Résidus verts ; 
- Herbe ; 
- Copeaux et sciure de bois ; 

- Viandes, poissons, produits laitiers ; 

- Arbres de Noël ; 
- Huile de cuisson ;
- Branches ;

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION

- Bois, gypse, isolant ; 
- Béton, asphalte, brique ;
- Vinyle, bardeaux asphalte ;
- Portes, fenêtres ;
- ***Frais de 10\$/m³**

- Toilettés, lavabos ; 
- Bains, douches ; 

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

- Restants de peinture ; 
- Huiles moteur et leurs contenants ; 
- Filtres à l'huile ;
- Piles ;
- Fluocompacts, fluorescents ;

- Bonbonnes de propane ; 
- Batteries automobile ;
- Produits chimiques ou dangereux ;

ARTICLES MÉNAGERS

- Ameublement intérieur ; 
- Ameublement extérieur ; 
- Électroménagers ;
- Matelas ;
- Matériel informatique ;
- Articles de maison divers ;

- Vêtements et chaussures ; 
- Vaisselles, bibelots ; 

DIVERS

- Pneus automobile ; *Garage auto*

- Médicaments ; *Pharmacie*

- Armes et munitions ; *Poste police*

- Cartouches d'encre ; *MRC* 

MRC de Charlevoix

mrccharlevoix.ca • 418-435-2639 poste 6012 • srochette@mrccharlevoix.ca •  MRC de Charlevoix



INFO COMMUNAUTAIRES

PROFITEZ DU SERVICE DE LA POPOTE ROULANTE À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS
AVEC LE CENTRE COMMUNAUTAIRE DE PRO-SANTÉ

Pour vous inscrire, contactez Mme Mélissa Pilote au 418-435-2129

On se fait plaisir avec de bons petits plats

JEUDI 15 JUILLET

Crème de légumes
Lasagne
Dessert du moment

JEUDI 22 JUILLET

Soupe aux choux
Pâté au poulet
Dessert du moment

JEUDI 29 JUILLET

Soupe tomates vermicelles
Fish and chip
Dessert du moment

*Je vous souhaite un excellent
appétit!*

MENU SUJET À CHANGEMENT
SANS PRÉAVIS

SI VOUS DÉSIREZ EFFECTUER UNE
MODIFICATION À VOS REPAS, JE VOUS
INVITE À M'AVISER 3 JOURS À
L'AVANCE.

MÉLISSA PILOTE, COORDONNATRICE
SOUTIEN À DOMICILE 418-435-2129

INFO COMMUNAUTAIRES

PROGRAMME CHÈQUE EMPLOI-SERVICE



Le programme
chèque emploi-service
permet à des personnes
qui souhaitent offrir de
l'aide à domicile
à des personnes âgées
vulnérables
de le faire, tout en
étant rémunérées.

NOUS SOMMES ENGAGÉS



Pour obtenir
plus d'information
sur le programme,
communiquez avec nous
aux coordonnées ci-dessous.

Québec 418 663-5513

Charlevoix 418 435-9063

Portneuf 418 873-6062,
poste 2689

POUR LE BIEN-ÊTRE DES PERSONNES ÂGÉES



Pour postuler,
rendez-vous à
[ciussscn.ca/
cheque-emploi-service](http://ciussscn.ca/cheque-emploi-service)

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale
Québec

INFO COMMUNAUTAIRES

Le programme chèque emploi-service permet à ceux et celles qui souhaitent offrir de l'aide à domicile à des personnes âgées vulnérables de le faire, tout en étant rémunérés.

Les besoins des aînés en perte d'autonomie sont nombreux !



Vous souhaitez travailler comme aide à domicile ?

- Vous désirez avoir un impact positif dans la vie d'une personne en besoin ou de son proche.
- Vous aimez interagir avec les personnes âgées.
- Vous êtes soucieux d'offrir des services de qualité aux personnes vulnérables.
- Vous désirez être un partenaire dans une équipe diversifiée et dynamique.

Si vous avez répondu OUI, vous avez le profil recherché !

Les services que vous pouvez offrir sont variés :

- Aide au repas, à l'entretien ménager, etc.
- Aide à se vêtir, à l'hygiène, etc.
- Aide aux déplacements ;
- Présence/surveillance (jour/soir/nuit et fin de semaine selon votre intérêt) ;
- Répét pour les proches aidants ;
- Activités de stimulation.

COMMENT SEREZ-VOUS RÉMUNÉRÉS ?

C'est grâce au programme gouvernemental intitulé « Programme d'allocation directe chèque emploi-service » que les personnes nécessitant des besoins d'aide à domicile peuvent profiter de vos services.

À titre de travailleur salarié, vous recevrez votre paie directement par l'entremise du Centre de traitement du chèque emploi-service de Desjardins.

DEVENIR AIDE À DOMICILE VOUS INTÉRESSE ?

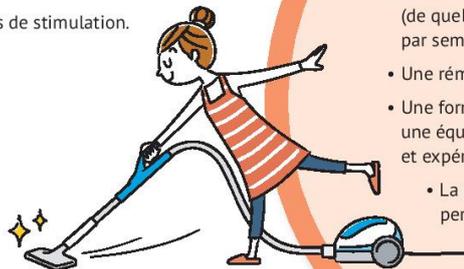
Communiquez avec nous dès maintenant (voir les coordonnées apparaissant au dos de ce dépliant).

PLUSIEURS AVANTAGES !

- Les bénéfices prévus par la Loi sur les normes du travail, dont : Les jours fériés, les absences, les congés familiaux.
- Un horaire flexible selon vos disponibilités (de quelques heures par semaine à 40 heures par semaine).
- Une rémunération aux 2 semaines.
- Une formation et un soutien conseil par une équipe de professionnels diversifiée et expérimentés.
- La possibilité de travailler auprès de personnes âgées de différents milieux.

Vous êtes une personne qui :

- Étudie en sciences de la santé et désire acquérir de l'expérience dans l'accompagnement des personnes âgées ;
- Est jeune retraitée ;
- Travaille à temps partiel, cherche un revenu d'appoint et a à cœur le bien-être des personnes âgées ;
- Désire travailler à temps plein auprès de personnes âgées en perte d'autonomie.



CONCOURS

Creativité & innovation

au service du développement durable

15 000 \$ en prix

Date limite du dépôt des candidatures :

1^{er} octobre 2021

mrccharlevoix.ca



Partenaires officiels



INFO COMMUNAUTAIRES

Pour la période estivale de juillet et août, la bibliothèque est ouverte les mercredis de 18h à 19h30.



À la bibliothèque, on porte son couvre-visage en tout temps et on se lave les mains à l'entrée et à la sortie



Libby Enfants et adolescents

Libby s'adresse aux jeunes. Plusieurs journaux Disney, des guides Minecraft, des bandes dessinées, des documentaires animaliers et plus encore. C'est aussi l'occasion idéal de lire des textes courts et imagés en anglais (ou en japonais).



Enfants et adolescents

74
MAGAZINES



libby

INFO COMMUNAUTAIRES

Nous sommes les 5 membres de la première édition de la mini-coop Les Coqs Rois de Petite-Rivière-Saint-François

Le président Xavier Émond, le vice-président Jérémie Dufour, le secrétaire Charles Dufour, le trésorier Loïc Dufour et le superviseur Mickaël Émond.

Nous serons disponibles le 2, 9, 16, 23 et 30 juillet ainsi que le 3 et le 13 août pour offrir divers services comme peindre, arroser les plantes, ramasser les déchets, jardiner et d'autres contrats sur demande.

Vous pouvez nous contacter au 418-219-8341.

Nous organisons le 8 août, de 10h à 17h, la Fête des Coqs au domaine à Liguori, en association avec la coopérative l'Affluent.

Plusieurs activités seront offertes. Nous espérons vous y voir en grand nombre!



Marie-Soleil Lavoie
Mikaël Émond
Charles Dufour
Xavier Émond
Jérémie Dufour
Loïc Dufour
Léa Guay



PIERRE ROCHETTE

Ce projet est réalisé grâce au partenariat entre le Carrefour jeunesse emploi de Charlevoix et la Maison des jeunes de Petite-rivière-Saint-François.

Mais cette mini-coopérative existe grâce à l'apport financier du développement social intégré (DSI).

NDLR : Ils sont âgés de 10 à 12 ans !

Ils sont fébriles d'aider les gens vivant au sein de leur municipalité :

« Nous voulons aussi gagner de l'argent tout en vivant notre première expérience de travail », ont-ils laissé entendre à l'unisson.

INFO COMMUNAUTAIRES

Le Dek Hockey à Petite-Rivière, c'est cet automne !
Le prestigieux Championnat Provincial est officiellement annoncé avec les niveaux par weekend! Ce sera le plus grand Championnat provincial jamais réalisé à ce jour sur 4 weekends pour vous accueillir !



**1er Weekend : 10-11-12 SEPT 2021 :
B2-D1-D3-FC-FD**

**2e Weekend : 17-18-19 SEPT 2021 :
C1 - C2 - FR - FR+**

**3e Weekend : 24-25-26 SEPT 2021 :
D2 - NIVEAUX MIXTES: MB - MC+ -MC - MD - ME - MR**

**4e Weekend :
1-2-3 OCT 2021 : E1- E2 - E3 - FE**

INFO COMMUNAUTAIRES

Aux membres de la FADOQ nés en juillet

Joyeux Anniversaire



- 01 IRÈNE TREMBLAY
- 04 CHRISTINE LAVOIE
- 04 ÉTIENNETTE RACINE
- 06 GILLES LAVOIE
- 07 HERVÉ CÔTÉ
- 14 JEAN-PIERRE SIMARD
- 15 MARIA SIMARD
- 22 FERNANDE BOUCHARD
- 29 GAÉTANE BOUCHARD

RECETTE

Tarte au sucre de grand-maman

Pour la pâte à tarte:

- 250 ml (1 tasse) de farine
- 80 ml (1/3 de tasse) de graisse végétale (de type Crisco)
- 2 pincées de sel
- 30 ml (2 c. à soupe) d'eau très froide

Pour la garniture:

- 60 ml (1/4 de tasse) de beurre
- 500 ml (2 tasses) de cassonade
- 90 ml (6 c. à soupe) de farine
- 375 ml (1 1/2 tasse) de lait

Préparation

1. Préchauffer le four à 205 °C (400 °F).
2. Dans un bol, mélanger la farine avec la graisse et le sel jusqu'à l'obtention d'une préparation granuleuse.
3. Ajouter l'eau et mélanger jusqu'à l'obtention d'une boule de pâte.
4. Sur une surface farinée, abaisser la pâte en un cercle de 22 cm (8 1/2 po) et la déposer dans une assiette à tarte de 20 cm (8 po) de diamètre. Piquer la pâte à l'aide d'une fourchette.
5. Couvrir l'abaisse d'une feuille de papier d'aluminium et y déposer des haricots secs.
6. Cuire au four de 20 à 25 minutes, jusqu'à ce que la croûte soit dorée. Retirer les haricots et le papier d'aluminium. Laisser tiédir sur une grille.
7. Dans une casserole, faire fondre le beurre. Incorporer la cassonade et la farine. Chauffer en remuant jusqu'à ce que la préparation caramélise.
8. Ajouter le lait et cuire en fouettant jusqu'à épaississement. Retirer du feu et laisser tiédir.
9. Verser la garniture dans la croûte à tarte. Réfrigérer de 30 à 45 minutes avant de servir.

CONCOURS



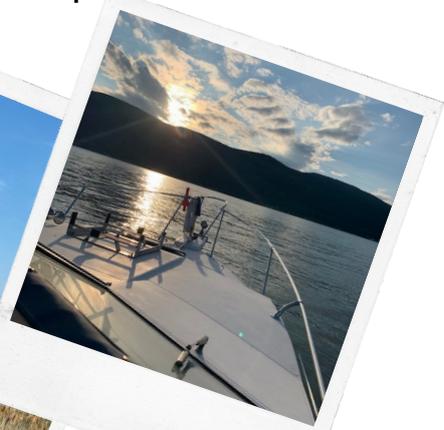
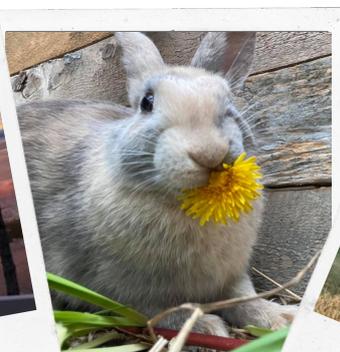
La Municipalité lance un concours photo pour le prochain journal !

Nous sommes à la recherche de photos représentant le village en plein été, dans toute sa splendeur. Vue du quai, vue du village, vue des montagnes, nous voulons voir le village à son apogée d'été !

À GAGNER :

-  Votre photo en page couverture du journal du mois d'août
-  Un exemplaire couleur du journal
-  Un bon de 50\$ échangeable dans un commerce de Petite-Rivière de votre choix !

..... ➤ Date limite pour l'envoi des photos : 9 août 2021 à 16:00



**Envoyez-nous vos photos et coordonnées à l'adresse
courriel : adj1@petiteriviere.com**

**En mentionnant que vous avez bien pris la photo vous-
même et que vous nous donnez les droits.**